CONTRIBUTION FAMILIALE 2022-2023
Personnel enseignant et OGEC
de l'Enseignement Privé Catholique sous contrat
hors SJH

Document à retourner à
Saint Jean Hulst, service comptabilité
26 rue du Maréchal de Lattre, RP 833,
78008 - VERSAILLES CEDEX
avant le jeudi 22 septembre 2022
Les demandes parvenant après cette date ne seront pas prises en compte.

A – Situation et historique des enfants inscrits à Saint Jean Hulst :

NOM	Prénom	Classe à SJH en 2022-2023	Année d'entrée à SJH

B - Situation au 1er septembre 2022 du (des) parent (s) travaillant dans un établissement privé catholique sous contrat :

Seuls les postes à l'année peuvent être pris en compte
Joindre IMPERATIVEMENT une attestation du temps de travail de VOTRE établissement.
La réduction la plus avantageuse est appliquée.
Les différentes réductions ne se cumulent pas entre elles.

	PERE	MERE
. Temps complet :		
. Temps partiel (préciser) :	h. sur h.	h. sur h.
. Fonction exercée :		

C - Nom et adresse de l'établissement d'exercice :

A……., le septembre 2022,

Signature (s)